

PREFECTURE DU CHER

**DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES LIBERTES PUBLIQUES**

Bureau de la réglementation générale
et des élections

Bourges, le 26 janvier 2010

ARRÊTÉ N° 2010-1-108 du 26 janvier 2010

**portant modification de la liste des vétérinaires
chargés de réaliser l'évaluation comportementale
des chiens**

Le Préfet du Cher
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu le code rural et notamment son article L.211-14-1 ;

Vu la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance en ce qui concerne les animaux dangereux et notamment ses articles 25 et 26 ;

Vu le décret n°2007-1318 du 6 septembre 2007 relatif à l'évaluation comportementale des chiens ;

Vu l'arrêté interministériel du 28 août 2009 relatif aux modalités d'inscription des vétérinaires sur une liste départementale en vue de réaliser des évaluations comportementales en application de l'article L.211-14-1 du code rural ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2009-1-1940 du 26 novembre 2009 ;

Vu les demandes d'inscription sur la liste départementale présentées auprès des services de la direction départementale des services vétérinaires par les vétérinaires dont les noms figurent en annexe du présent arrêté ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le présent arrêté abroge et remplace le précédent arrêté préfectoral n° 2009-1-1940 du 26 novembre 2009 portant liste des vétérinaires chargés de réaliser l'évaluation comportementale des chiens dans le département du Cher.

Article 2 : La liste des vétérinaires praticiens chargés de réaliser l'évaluation comportementale des chiens d'attaque (1^{ère} catégorie) et de garde et de défense (2^{ème} catégorie) ainsi que, à la demande des maires, des chiens errants et/ou susceptibles de présenter un danger pour les personnes ou les animaux domestiques est fixée comme annexée au présent arrêté.

Article 3 : Un vétérinaire peut-être inscrit sur la liste de plusieurs département. Le propriétaire ou le détenteur du chien choisit le vétérinaire qui réalisera l'évaluation sur la liste départementale de son choix.

Article 4 : Il revient au détenteur du chien de se déplacer à l'adresse professionnelle du vétérinaire choisi, sauf autre choix proposé par ce dernier.

Article 5 : Le détenteur d'un animal peut choisir de faire procéder à l'évaluation comportementale par un vétérinaire figurant sur la liste annexée au présent arrêté et dont le cabinet se trouve dans une commune située en dehors du département du Cher à la condition que ledit vétérinaire accepte de se déplacer dans le département du Cher pour y réaliser l'évaluation.

Article 6 : Les frais de l'évaluation comportementale de l'animal sont à la charge du propriétaire du chien.

Article 7 : M. le Secrétaire Général de la préfecture du Cher et Mme le Directeur départemental des services vétérinaires du Cher sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux maires du département du Cher.

**Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,**

Signé Matthieu BOURRETTE

**Annexe de l'arrêté préfectoral n° 2010-1-108
portant liste des vétérinaires
chargés de réaliser l'évaluation comportementale
des chiens
dans le département du Cher**

- Arrondissement de BOURGES :

- M. Bernard BROSSARD** (n° d'inscription à l'ordre: 1305)
7, boulevard de Strasbourg, 18000 BOURGES
Vétérinaire depuis 1974 ayant suivi des formations post universitaires sur le comportement animal, en particulier le cours de base GECAF en 2003.
- M. Jean-Claude DESMARIS** (n° d'inscription à l'ordre : 1318)
108, avenue du général de Gaulle, 18000 BOURGES
Vétérinaire depuis 1970.
- Mme Martine LEJARD-DESMARIS** (n° d'inscription à l'ordre : 1336)
108, avenue du général de Gaulle, 18000 BOURGES
Vétérinaire depuis 1973.
- M. David LECOEUR** (n° d'inscription à l'ordre : 19525)
108, avenue du général de Gaulle, 18000 BOURGES
Vétérinaire depuis 2004.
- M. Cyril ARENALES** (n° d'inscription à l'ordre : 20109)
108, avenue du général de Gaulle, 18000 BOURGES
Vétérinaire depuis 2004.
- Mme Juliette JOLY** (n° d'inscription à l'ordre : 20607)
108, avenue du général de Gaulle, 18000 BOURGES
Vétérinaire depuis 2005.
- Mme Déborah NOWAK** (n° d'inscription à l'ordre : 20952)
108, avenue du général de Gaulle, 18000 BOURGES
Vétérinaire depuis 2005.
- Mme Stéphanie WERTHMANN** (n° d'inscription à l'ordre: 18308)
105, avenue de Fontenay, 18300 SAINT SATUR
Vétérinaire depuis 2003.
- M. Yves CATINAUD** (n° d'inscription à l'ordre: 4819)
2, rue de Berry, 18400 SAINT FLORENT SUR CHER
Vétérinaire depuis 1984 ayant suivi le cursus de généralités du comportement.
- Mme Sandrine PERSONNAT** (n° d'inscription à l'ordre: 19364)
2, rue de Berry, 18400 SAINT FLORENT SUR CHER
Vétérinaire depuis 2004.

- Arrondissement de VIERZON :

- Mme Isabel BOURGEOIS** (n° d'inscription à l'ordre: 14462)
Route de Bourges, 18100 VIERZON
Vétérinaire depuis 1997.
- Mme Eve FROMENTIN** (n° d'inscription à l'ordre: 15598)
3 bis place de la résistance, 18100 VIERZON
Vétérinaire depuis 2001.
- M. Frédéric COSSU** (n° d'inscription à l'ordre: 15580)
3 bis place de la résistance, 18100 VIERZON
Vétérinaire depuis 2001 ayant suivi la formation AFVAC sur le comportement des chiens dangereux.
- M. Francis ALLONCLE** (n° d'inscription à l'ordre: 1136)
30, rue Pierre Debournou, 18100 VIERZON
Vétérinaire depuis 1976.

- **M. Jean-Yves BORIES** (n° d'inscription à l'ordre: 1304)
30, rue Pierre Debournou, 18100 VIERZON
Vétérinaire depuis 1976.

- **M. Frédéric JEZIORNY** (n° d'inscription à l'ordre: 18316)
30, rue Pierre Debournou, 18100 VIERZON
Vétérinaire depuis 1983.

- **M. Patrice CHOQUART** (n° d'inscription à l'ordre: 14114)
30, rue Pierre Debournou, 18100 VIERZON
Vétérinaire depuis 1997.

- **M. Bruno PIPET** (n° d'inscription à l'ordre: 6669)
Le Montet, 18500 ALLOUIS
Vétérinaire depuis 1982 et ancien responsable du site de formation professionnelle des
auxiliaires de Santé Vétérinaire de Maisons-Alfort.

- **M. Jean-Baptiste COURTOIS** (n° d'inscription à l'ordre: 1314)
7, place du 14 juillet, 18500 MEHUN-SUR-YEVRE
Vétérinaire depuis 1981 assurant les fonctions de vétérinaire sanitaire de la fourrière
municipale de Mehun-sur-Yèvre depuis 1997 et le suivi régulier d'élevages canins depuis
1990.

- **M. Pierre-Marie CONTET** (n° d'inscription à l'ordre: 1313)
34, rue de Paris, 18700 AUBIGNY-SUR-NERE
Vétérinaire depuis 1979 ayant suivi les formations de comportement des congrès de l'AFVAC.

- Arrondissement de SAINT AMAND MONTROND :

- **M. Antoine de BUHREN** (n° d'inscription à l'ordre: 1321)
Avenue du Général de Gaulle, 18200 SAINT-AMAND-MONTROND
Vétérinaire depuis 1980 ayant suivi le cours de base GECAF en 2001.

- **M. Xavier DURAND** (n° d'inscription à l'ordre: 18135)
Route de Bourges, 18200 SAINT AMAND MONTROND
Vétérinaire depuis 1980.

- **M. Benjamin DEBILLOT** (n° d'inscription à l'ordre: 19935)
Rue Pierre Collinet, 18200 SAINT-AMAND-MONTROND
Vétérinaire depuis 1998.

- **M. Patrick LAMBERTZ** (n° d'inscription à l'ordre: 015377)
Les Houillères, 18170 MAISONNAIS
Vétérinaire depuis 1998.

- **Mme Sophie CASPERS** (n° d'inscription à l'ordre: 12265)
18370 PREVERANGES
Vétérinaire depuis 1990 ayant suivi la formation sur l'évaluation comportementale.

- **Mme Martine WOLFF** (n° d'inscription à l'ordre: 1325)
16, rue de la Libération 18150 LA GUERCHE-SUR-L'AUBOIS
Vétérinaire depuis 1986.

- **M. Bernard WOLFF** (n° d'inscription à l'ordre: 1362)
16, rue de la Libération 18150 LA GUERCHE-SUR-L'AUBOIS
Vétérinaire depuis 1984.

- Départements limitrophes :

- **Mme Frey STIEGLER** (n° d'inscription à l'ordre: 12668)
Chemin des Mirebeaux, 36400 LA CHATRE
Vétérinaire depuis 1996 ayant suivi la formation sur l'évaluation comportementale.

- **M. Jean-Michel FRANCOIS** (n° d'inscription à l'ordre: 9461)
Place de la République, 45250 BRIARE
Vétérinaire depuis 1986 ayant suivi la formation à l'évaluation comportementale.

- **M. Jean-Louis LARDUINAT-DESCOUT** (n° d'inscription à l'ordre: 2938)
47, rue Pierre Brossolette, 36100 ISSOUDUN
Vétérinaire depuis 1978.